

> plus timide encore que la loi française: elle interdit l'usage de la céruse dans certains travaux de peinture seulement.

Pourquoi et comment l'industrie de la céruse parvient-elle à maintenir sa domination sur le marché de la peinture au détriment du blanc de zinc jusqu'à l'entre-deux-guerres, alors même que médecins, hygiénistes, ouvriers et pouvoirs publics attestent de sa nocivité? Comment expliquer, par conséquent, que les préoccupations sanitaires soient reléguées à l'arrière-plan par la plupart des acteurs, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, des responsables de l'incitation au développement de l'industrie ou de l'immense majorité des fabricants et usagers de la peinture?

Pour comprendre cette chronologie en dents de scie et l'amnésie périodique qui semble saisir les acteurs sur les empoisonnements industriels,

LE TOURNANT DE 1853

Après le décret de 1849 prescrivant l'utilisation du blanc de zinc pour la peinture des bâtiments publics et jusqu'en 1853, la céruse paraît au bord du gouffre. En mars 1853 encore, le médecin Ambroise Tardieu rend un rapport péremptoire pour le compte d'une commission d'hygiène publique : « Les préparations de plomb [...] constituent un poison subtil et lent, qui, introduit par le simple contact ou par les voies respiratoires au sein de l'organisme, y détermine les accidents les plus funestes et peut causer la mort. » Toutefois, le soutien dont bénéficie l'industrie de la céruse en haut lieu a raison de l'offensive anticéruse, et les mesures de prohibition demeurent lettre morte. Certains industriels, cependant, constatant la dangerosité du travail de leurs ouvriers, tentent de perfectionner les techniques afin d'en diminuer l'insalubrité. Ils développent le travail de la céruse « à l'humide » et mettent au point des machines produisant

moins de poussière pour décaper les plaques de plomb et embarquer la céruse. Ce qui fait écrire à Tardieu, toujours en 1853, dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* : « Il n'y a pas lieu d'interdire la fabrication de la céruse, les perfectionnements introduits dans cette fabrication lui ayant enlevé, d'une manière à peu près complète, son insalubrité et ses dangers. » Mais la disparité est grande parmi les industriels. Selon les sites, ils envoient encore, à la fin du XIX^e siècle, entre 4 et 50 % de leurs ouvriers à l'hôpital pour des lésions souvent irréversibles. Quant aux peintres en bâtiment, ils continuent de s'intoxiquer au contact de la céruse en poudre qu'ils mélangent à l'huile pour leurs préparations. Pendant ce temps, en 1902, la Chambre syndicale des entrepreneurs de peinture et vitrerie de Tourcoing écrit : « Supprimer la céruse sous prétexte qu'elle engendre des maladies ! Mais à ces conditions il faudra supprimer toutes les industries susceptibles des mêmes inconvénients ; et pour être logique il faudra décréter qu'il est interdit à un puisatier de descendre dans un puits parce qu'il pourrait contracter une fluxion de poitrine ; il faudra empêcher à un déchargeur, à un homme de peine, etc. de lever un fardeau sous prétexte qu'il pourrait s'en suivre une hernie ou un lumbago ? »

J. R.

dont la céruse est devenue emblématique, il faut s'intéresser aux creux du savoir, à l'ignorance et à sa construction sociale et politique dans l'histoire, mais également aux conditions d'édification des problèmes publics. En effet, chaque réinvestissement de la question semble l'exhumer et la replacer sur un terrain vierge, comme s'il n'y avait aucun cumul des savoirs scientifiques et techniques récoltés lors des épisodes précédents, comme s'il fallait convoquer de nouveau chimistes et médecins pour prouver une fois encore la dangerosité du produit, comme s'il était besoin d'entendre de nouveau les experts techniques de la peinture assurer que le blanc de zinc peut avantageusement remplacer le blanc de plomb, comme s'il était nécessaire de mobiliser de nouveau les troupes autour de la cause: il y a un perpétuel bégaiement de l'argumentation. Pendant un siècle et demi, au moins, plusieurs facteurs permettent de comprendre l'invisibilité relative de la question dans le débat public.

UN GROUPE DE PRESSION TRÈS ORGANISÉ

Tout d'abord, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, le discours dénonçant la dangerosité du produit demeure confiné aux étroites sphères hygiénistes et médicales, sans parvenir à franchir les frontières de cette arène spécialisée. Le saturnisme fait l'objet de recherches importantes qui s'amorcent dans la décennie 1830 et se multiplient à partir de 1870: après l'ouvrage fondamental du médecin Louis Tanquerel des Planches, en 1839 (*Traité des maladies du plomb ou saturnines*), il faut attendre le dernier quart du XIX^e siècle pour que se stabilisent les savoirs médicaux sur l'intoxication par le plomb. Cependant, en raison de leur caractère technique, le discours clinique et les controverses médicales sont très peu relayés hors du milieu hospitalier, ce qui contribue à l'invisibilité du problème dans l'espace public. Le savoir médical sur le saturnisme professionnel ne s'est diffusé qu'à l'aube du XX^e siècle, quand médecine et politique sont entrées en résonance à travers les réseaux républicains et francs-maçons, notamment, grâce à des personnalités comme le pasteurien Paul Brouardel, professeur de médecine légale, membre de l'Académie de médecine et doyen de l'École de médecine de Paris.

Par ailleurs, sous le Second Empire, un puissant groupe de pression se constitue au sein de l'industrie de la céruse. S'il est extrêmement difficile de mettre au jour la nature et la fabrication des réseaux qui la constituent, la coalition apparaît très active dès le milieu du XIX^e siècle pour contrer l'offensive prohibitionniste. Les industriels français de la céruse sont peu nombreux, mais géographiquement très structurés *via* des réseaux économiques que renforcent des liens familiaux – en particulier avec la puissante industrie textile du Nord. Ils